

## Vote du budget 2016 du Parc national des Calanques

**Le budget 2016 du Parc national des Calanques a été voté ce jour par le Conseil d'administration (CA). Pour son 4<sup>e</sup> exercice, le Parc national des Calanques, créé en 2012, se fixe plusieurs objectifs : accélérer le passage de la phase d'installation vers une phase de construction de l'établissement public, autour d'un projet de territoire opérationnel porté par les collectivités, tout en amplifiant l'action concrète sur le terrain.**

Réunis à la Préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille, les membres du CA ont débattu du budget initial pour 2016 et de la proposition de sa répartition entre la masse salariale, les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

**Les administrateurs ont adopté un budget global de 4 979 385 € à l'unanimité, dont les recettes se répartissent comme suit :**

- Subvention pour charge de service public octroyée par le Ministère de l'écologie : **4 411 732 €, soit une hausse de 16,5%** par rapport à 2015
- Produit de la taxe sur les transports de passagers maritimes à destination des espaces naturels protégés (taxe Barnier) : **375 000 €**
- Contribution de la Ville de Marseille, au titre de la gestion des espaces terrestres de l'archipel du Frioul : **120 000 €**
- Financement de la Communauté urbaine MPM au titre des premières actions retenues au contrat de baie : **12 653 €**
- Contribution d'investissement du Département des Bouches-du-Rhône, dans le cadre des travaux de mise en sécurité et réhabilitation du Sémaphore de Callelongue, estimée à **60 000 €**

Contact presse : Laurence Delachaume  
Tél : +33 (0)4 20 10 50 12 / 06 07 23 27 86  
[laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr](mailto:laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr)

Bât A4 – Impasse Paradou  
13009 Marseille



## Contexte

Le Parc national des Calanques s'est installé dans des conditions de moyens très contraints, alors même que le nouvel établissement est confronté à de nombreux enjeux élevés et fait face à des attentes très fortes sur un territoire périurbain, à la fois terrestre et marin.

Le contexte 2016 est marqué par la **création de la métropole Aix-Marseille-Provence au 1<sup>er</sup> janvier 2016**. Le Parc national doit porter l'ambition d'être le cœur de nature de cette grande métropole urbaine ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc national des Calanques s'affirme de fait comme « un objet » métropolitain, qui doit cependant devenir une réalité pour les collectivités et être ainsi porté par le projet du grand territoire.

Inscrite dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, la mise en place de l'**Agence française pour la biodiversité** est, par ailleurs, une opportunité pour la rationalisation des compétences et des moyens dans les politiques nationales de connaissance de la biodiversité. Le Parc national des Calanques poursuivra en 2016, au niveau national et local, ses collaborations pour anticiper les synergies et coopérations.

Le Parc national **intégrera en outre le contexte économique général difficile**, qui doit l'obliger – comme tout opérateur public – à prendre des chemins de sobriété et de fonctionnement différenciés ouverts sur les mutualisations et synergies avec d'autres opérateurs.

## Réalisation d'actions marquantes pour 2016 :

**L'année 2016 sera consacrée à des actions majeures structurantes et de grands projets stratégiques. A titre d'exemples, on peut citer (liste non exhaustive) :**

- Finalisation du **premier programme d'actions triennal**, dans le cadre d'une démarche à la fois participative et politique, associant étroitement les collectivités et les autres acteurs du territoire. Cette démarche intégrera les politiques publiques prioritaires nationales (transition écologique, politique de la ville,...) ou territoriales (contrat de baie, contrat de destination Provence, etc.) ;
- Formalisation de **conventions avec les collectivités**, ce qui correspond à une étape majeure vers la réussite de l'ancrage territorial du Parc national, dans le cadre nouveau de la Métropole Marseille Aix-Provence qui compte 2 millions d'habitants ;
- Formalisation de **contrats de partenariat avec les autres acteurs du territoire** ;
- Validation d'une **première stratégie scientifique** du Parc national ;
- Finalisation et valorisation du **Plan de paysage**, démarche participative très structurante pour l'action du Parc et de ses partenaires ;
- Poursuite ou engagement de travaux concertés pour **préciser et formaliser les orientations stratégiques du Parc** : accessibilité, schéma d'accueil, escalade, VTT, schéma de mouillage, éducation à l'environnement... ;
- Assurer et consolider **une présence territoriale forte et opérationnelle** avec des équipes territoriales constituées et organisées, ainsi qu'avec des actions concrètes et visibles sur le terrain en priorisant la signalétique.

## Accroissement des moyens humains en 2016 :

La priorité pour ce budget a été portée sur deux axes :

- conforter les ressources humaines par un accroissement des moyens humains ;
- et accentuer la capacité du Parc national à mettre en œuvre des actions concrètes de terrain.

**L'équipe sera ainsi renforcée de 7 postes permanents**, passant à 47 postes à l'organigramme au 31 décembre 2016.

En complément, ce budget permettra de continuer à recruter une trentaine d'écogardes durant la période estivale, ainsi que plusieurs agents sur des postes occasionnels.

## Développer les ressources externes

Le Parc national poursuit le développement des ressources externes, notamment au travers de partenariats avec les collectivités.

- Le produit de la **taxe sur les passagers maritimes, dit « Taxe Barnier »**, constitue une ressource nouvelle durable. Ce dispositif national, versé au bénéfice du Parc national des Calanques, permettra ainsi de percevoir une taxe sur les billets des passages maritimes à destination des espaces du cœur de parc, de l'aire d'adhésion et de l'aire maritime adjacente, en vue de contribuer aux dépenses de protection et de valorisation des patrimoines.
- Les **collaborations avec les collectivités territoriales ou l'Agence de l'eau** sont engagées et ont débouché sur des partenariats d'actions avec le Parc national, notamment avec la **Ville de Marseille** pour la gestion des espaces naturels de l'archipel du Frioul et l'**Agence de l'Eau** pour le projet expérimental de restauration écologique des petits fonds de la cuvette de Cortiou. De plus, des aides provenant du **Conseil départemental des Bouches-du-Rhône** ou du **Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur** viennent dorénavant accompagner les actions du Parc national.
- Le Parc national devrait se doter en 2016 d'un dispositif de **redevance pour les prises de vue et de son dans un cadre professionnel**. Marseille est en effet le deuxième pôle français pour l'activité de prise d'image (film), avec une stratégie active de développement.
- Le **mécénat** est une voie qui sera recherchée pour l'accompagnement d'opérations d'investissement ou d'actions phares du Parc national, autour d'une charte de valeur.

---

Pour en savoir plus sur le Parc national : [www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)

Suivez le Parc national sur Twitter : [twitter.com/ParcCalanques](https://twitter.com/ParcCalanques)

Rejoignez le Parc national sur Facebook : [www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques](https://www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques)